



# RÈGLEMENT INTRAIL-MUROS

CHALLENGE ENTREPRISES

Course urbaine nocturne

# INTRAIL-MUROS

2022  
SAINT-MALO  
SAMEDI 26 FÉVRIER

CHALLENGE ENTREPRISES  
InTrail Muros

12Km  
InTrail Muros

[www.intrailmuros.com](http://www.intrailmuros.com)

© Création : Redge35 / Coureurs d'Aventure

# RÈGLEMENT CHALLENGE ENTREPRISES

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MANIFESTATION

L'Intrail-Muros est une course pédestre type urbaine nocturne organisée par « Les Coureurs d'Aventure – Association malouine loi 1901 » et répondant à la réglementation des courses hors stades de la Fédération Française d'Athlétisme.

2 épreuves sont au programme du Samedi 26/02/2022.

- L'intrail-muros - Individuel
- L'Intrail Muros - Challenge entreprises

Toutes les épreuves se dérouleront le **Samedi 26 Février 2022** sur la commune de Saint-Malo avec un départ et une arrivée au Gymnase du Naye – Terre-Plein du Naye–35400 Saint-Malo ( Village course )

Deux épreuves sur un parcours de 13km (le kilométrage pouvant sensiblement évoluer en plus ou moins de km, à partir des autorisations délivrées pour traverser les spots ).

Un nouveau tracé assez technique et exigeant physiquement qui est commun aux 2 épreuves.

L'intrail-muros individuel est une épreuve **non chronométrée et sans classement** avec des départs échelonnés par vagues. Le Challenge Entreprises est une course en équipe de 4 à 6 coureurs, mixte ou non, **chronométrée avec un classement par équipes par temps cumulés pris sur les 4 premiers des 6 coureurs**. Le Challenge Entreprises est réservé aux entreprises / associations / administrations.... mais non accessibles aux particuliers.

L'Intrail-Muros individuel et le Challenge Entreprises sont ouverts aux personnes **âgées de 16 ans au moins le Samedi 26 Février 2022**

L'Intrail-Muros Challenge Entreprises est une course pédestre sur la voie publique s'inspirant du concept « **Trail-Urbain** ». Le tracé de la course passe par des lieux remarquables, animés et/ou insolites appelés « SPOTS ». Le parcours est en zone urbaine, et peut présenter certaines difficultés techniques liées au dénivelé, aux contraintes de l'environnement ( passage étroit, escaliers, sols meubles ou accidentés....) qui demandent donc une bonne condition physique de la part des participants.

La course se déroule en nocturne (matériels obligatoires à prévoir ).

## LE PARCOURS

Le tracé du parcours restera confidentiel jusqu'au 26/02/2022 pour préserver la surprise et la tranquillité des usagers réguliers des lieux. Les « Spots » seront dévoilés au fur et à mesure sur la page Facebook et Instagram de l'évènement.

<https://www.facebook.com/intrail.muros/>

<https://www.instagram.com/intrailmuros/?hl=fr>

Le tracé de l'Intrail-Muros Challenge Entreprises et de l' Intrail-Muros Individuel est identique.

Le tracé pourra emprunter des zones bitumées, sableuses, rocailleuses et meubles. Les chaussures de trail ne sont pas obligatoires mais très fortement conseillées.

LA Distance +/-13km

**À noter:** la distance pouvant être modifiée jusqu'au 26/02/2022 selon les autorisations de passages et d'accessibilité des « Spots ». L'organisateur s'engage à maintenir la distance entre 12.5km au minimum et 13.5km au maximum.

LE Village course – Accueil coureurs – Départs & arrivées

### **SALLE OMNISPORTS DU NAYE – TERRE PLEIN DU NAYE – 35400 ST MALO**

Le village course se trouve au Gymnase du Naye - Terre-Plein du Naye - 35400 Saint Malo.

Le village course sera ouvert à partir du samedi 26 Février 2022 à partir de ~~14h00~~ **18h30**.

Départs et arrivées - retrait des dossards – **remise lots coureurs** ~~exposants~~ – animations – restaurations – ~~remises de récompenses....~~

**À noter:** un nouveau lieu d'accueil des participants comparé aux éditions précédentes.

LE Balisage du parcours

Le parcours sera fléché pour indiquer les changements de direction. Des bénévoles seront présents aux endroits représentant une difficulté particulière ou un danger ( changement brutal de direction – difficultés de circulation - passage à risque....). Le balisage sera lumineux pour une meilleure visibilité.

Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

### **MESURES GESTES BARRIÈRES - COVID-19**

Le nombre de bénévoles baliseurs sera limité au strict nécessaire. L'organisation va privilégier un balisage matériel de type fléchage au sol ou aérien. La vigilance sur le bon suivi du tracé sera donc plus importante cette année pour les participants

Matériel obligatoire sur le parcours

- Une **LAMPE FRONTALE OU VENTRALE**, en position de marche, est obligatoire du départ à l'arrivée. Toute personne ne disposant pas de cet équipement sur la ligne de départ ne sera pas autorisée à partir.
- Un **DISPOSITIF RÉFLÉCHISSANT** est également obligatoire.

- Le **PORT DU DOSSARD** est obligatoire. La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles ou par une ceinture ventrale . Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

#### **MESURES GESTES BARRIÈRES COVID-19 PRISES**

Si la situation sanitaire l'exige (arrêté préfectorale ou communal...), le port du masque pourra être rendu obligatoire pour tous les participants pendant toute la durée de la manifestation. L'organisation appliquera les directives gouvernementales applicables aux manifestations sportives se déroulant sur la voie publique en liant avec la crise sanitaire COVID-19 ou autre.

#### MATÉRIEL Recommandé **PAR L'ORGANISATION**

- **VESTE COUPE VENT** pour protéger du froid ( conditions hivernales ).
- **TÉLÉPHONE PORTABLE** pour joindre les secours si nécessaire.
- **GOBELET INDIVIDUEL ou POCHE A EAU** : Les participants sont considérés en totale autonomie alimentaire sur le parcours. Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée dans le village course. Un point d'eau sera installé à mi-distance.  
**Aucun gobelet ne sera mis à disposition par l'organisation.**  
Le coureur doit avoir son récipient personnel s'il veut pouvoir boire à mi-distance du parcours.
- **CHAUSSURES DE RUNNING AVEC UNE BONNE ACCROCHE** : sol glissant et parfois instable.

#### Ravitaillements

Les concurrents sont considérés en totale autonomie alimentaire sur le parcours. Un ravitaillement complet est proposé à l'arrivée dans le village course. ~~Un point d'eau sera installé à mi-distance.~~

#### **MESURES GESTES BARRIÈRES -COVID-19**

Aucun gobelet ne sera mis à disposition par l'organisation pour les participants. Que cela soit sur le parcours ou à l'arrivée. Le participant devra avoir son propre récipient pour boire.

Le ravitaillement solide proposé à l'arrivée sera mis dans un sachet individuel fermé et distribué par les bénévoles de la course.

Il sera interdit que le participant se serve par lui-même. Seuls les bénévoles ~~protégés par un masque et porteurs de gants à usage unique~~, respectant une distanciation physique d'1 mètre avec les coureurs, pourront servir les participants.

Organisation des flux pour éviter les rassemblements : Il ne sera pas autorisé que le participant reste en zone de ravitaillement pour prendre sa collation. La zone de ravitaillement d'arrivée se fera en extérieur.

Lavage des mains par gel hydroalcoolique obligatoire à l'entrée de la zone de ravitaillement d'arrivée.

Accompagnateurs – PUBLIC sur le parcours

Il est interdit d'accompagner les participants sur le parcours ( y compris vélo ) sous peine de disqualification de l'équipe. L'accès aux Spots sur le parcours sera limité aux participants.

Le public pourra circuler librement sur le tracé. Il est de la responsabilité du coureur de faire attention à la circulation.

Possibilité de mise hors course

En cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet, en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques). En cas de non-respect du règlement de la course et des participants – organisateurs – bénévoles...

**HEURE D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DU PARCOURS**

Ouverture du parcours : 20h30

Fermeture du parcours : 23h45

**PARTICIPER AU CHALLENGE ENTREPRISES - MODALITÉS D'INSCRIPTIONS**

Nombre d'ÉQUIPES : 100 équipes

L'épreuve sera considérée comme complète une fois l'inscription sur KLIKEGO de **100 ÉQUIPES** atteinte.

Conditions pour participer au challenge entreprises

Être ou avoir été salarié, collaborateur ou membre de l'Entreprise, de l'établissement, de l'association qui souhaite participer et s'inscrire au challenge. Être majeur.

CONSTITUTION DES ÉQUIPES – de 4 à 6 coureurs par équipe

Les équipes, mixtes ou non, sont constituées de 4 personnes minimum à 6 personnes maximum. Possibilité de constituer plusieurs équipes par entreprises.

Inscriptions

Les inscriptions à l'épreuve se feront uniquement sur internet via notre prestataire KLIKEGO accessible depuis notre site internet [www.intrailmuros.com](http://www.intrailmuros.com) ou à l'adresse suivante :

<https://www.klikego.com/inscription/intrail-muros-2020/course-a-pied-running/1413880064129-14>

Ouverture des inscriptions

**VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021 A PARTIR DE 14H00**

**À noter:** au moment de l'inscription il est possible d'inscrire une équipe encore incomplète. L'ajout ou la modification de coureur sera toujours possible jusqu'au 26/02/2022. Vous pourrez ajouter les coureurs manquants jusqu'au 26/02/2022 via votre compte KLIKEGO voir sur place si nécessaire.

Les modifications ou changements de coureurs seront possibles aussi jusqu'au 26/02/2022.

### **MODALITÉ D'INSCRIPTION POUR LES ÉQUIPES INSCRITES AU CHALLENGE ENTREPRISES 2021 AYANT DEMANDÉES UN REPORT POUR 2022**

Les équipes inscrites au challenge entreprises 2021, et n'ayant pas été remboursées du montant de leur inscription suite à l'annulation de l'édition 2021, pourront s'inscrire en respectant la procédure décrite dans ce règlement mais l'inscription sera gratuite. Pas de frais supplémentaires.

TARIF inscription au challenge entreprises

LE PACK CHALLENGE ENTREPRISES 250 euros

Le Pack Challenge Entreprises ( 250 euros TTC) comprend :

- Les Droits de participation à l'épreuve pour 4 à 6 personnes.
- Les Dossards personnalisés au nom de l'équipe / Entreprise.
- Les Tee-Shirt techniques Collector de l'édition pour les coureurs de l'équipe.
- La possibilité de modifier ou changer les coureurs de l'équipe jusqu'au dernier moment (le jour même de la course).
- La promotion de votre entreprise, établissement, association via nos réseaux de communication dédiés à l'Intrail-Muros.
- Sous réserve : envoi postal des dossards aux équipes entre le 01/02/2022 et le 21/02/2022.

### **CONDITIONS DE PAIEMENT DE L'INSCRIPTION**

Par Carte Bancaire en ligne ou envoi postal d'un chèque Bancaire.

Le règlement se fait soit directement par CB au moment de l'inscription sur KLIKEGO, soit par envoi postal d'un chèque bancaire à l'ordre des « Coureurs d'Aventures » et à l'adresse suivante : Les Coureurs d'Aventure – chez Mme Tréboit – 13 résidence Les jardins de Sainte Suzanne – 35350 Saint Coulomb.

Envoi systématique d'une facture suite au règlement.

Documents obligatoires pour **VALIDER** l'inscription au challenge entreprises

Au moment de l'inscription en ligne sur KLIKEGO, la personne inscrivant l'équipe au challenge Entreprises devra valider après lecture et acceptation :

- Le règlement de la course du challenge Entreprises.

Avant le 26/02/2022 l'ensemble des certificats médicaux ou Licences devront être téléchargés sur la plateforme KLIKEGO, sous le compte ayant servi à inscrire l'équipe. Ils devront avoir été validés par l'organisation (cf. chapitre certificat médicaux ou licences du présent règlement ).

**MESURES GESTES BARRIÈRES - COVID-19**

## **PASSE SANITAIRE \* VACCINAL OBLIGATOIRE POUR TOUS LE 26/02/2022** **CONTRÔLE DU PASSE**

Chaque participant devra présenter son passe sanitaire **vaccinal** le 26/02/2022 pour accéder au village et prendre le départ.

- Soit un schéma vaccinal complet.
- ~~➤ Soit un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures.~~
- **Soit une première injection avant le 15/02 avec présentation d'un test PCR ou antigénique de moins de 24h.**
- ~~➤ Soit un autotest négatif réalisé sous la supervision d'un des professionnels de santé de moins de 72h.~~
- Soit un certificat de rétablissement de la Covid-19.

Toute personne qui s'engage à participer à cette manifestation devra avoir un passe sanitaire **vaccinal** valide le 26/02/2022. Aucun remboursement ne pourra être demandé ou accepté en cas de pass sanitaire non valide ou présenté.

Clôture des inscriptions

le ~~20/02/2022~~ **18/02/2022 à 00h01**

EN CAS DE PROBLÈME SUR VOTRE INSCRIPTION

Contact : [inscriptions.klikego+intrailmuros@gmail.com](mailto:inscriptions.klikego+intrailmuros@gmail.com)

CONDITIONS D'ANNULATION D'INSCRIPTION

Tout engagement au challenge Entreprises est ferme et définitif. **Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit** excepté en cas d'annulation au motif de « Risque Sanitaire COVID-19 ».

EN CAS ANNULATION DE LA MANIFESTATION EN CAS DE COVID-19

**Préambule** : L'organisateur s'engage à mettre en place et respecter, le cas échéant, les recommandations gouvernementales et/ou des autorités locales et fédérales. L'organisateur ne peut prévoir à la date d'ouverture des inscriptions le 12/11/2021, et au moment où le coureur acceptera ce règlement, les mesures qui devront être adoptées le 26/02/2022 sur :

- la distanciation physique entre les participants,
- le port du masque obligatoire ou non
- le nombre de coureurs pouvant être accueillis,

- les mesures sanitaires à appliquer,
- la possibilité ou non d'accueillir du public,
- la liste n'étant pas exhaustive.....

**Par conséquent, l'équipe participant au challenge Entreprises s'engage de fait, au moment de son inscription, à accepter l'ensemble des recommandations et mesures qui seront prises par l'organisateur émanant des autorités pour assurer la sécurité des participants et éviter la propagation du virus. Nul ne pourra demander l'annulation de son inscription suite aux mesures prises à cet effet.**

~~Si la situation l'exige, l'organisateur éditera un « **guide des recommandations et mesures à respecter** » propre à l'évènement qui sera envoyé personnellement par courriel à chaque équipe dès que possible. Ce guide sera disponible également en téléchargement sur le site [www.intrail-muros.com](http://www.intrail-muros.com) et sur le site d'inscription KLIKEGO.~~

La manifestation du 26/02/2022 pourrait tout de même être annulée pour raison de COVID-19.

L'organisateur anticipe cette annulation dans son règlement sur les conditions de remboursement en cas d'annulation pour Crise Sanitaire - COVID 19 dans le but unique de pouvoir pérenniser l'organisation de cet évènement. Il est impératif pour l'association loi 1901 « Les Coureurs d'Aventures », organisant cet évènement, d'assurer même en cas d'annulation, une recette pour honorer en tout ou partie les contrats signés avec les prestataires de l'Intrail-Muros (location d'espaces – animations – prestataires spécialisés ...)

## CONDITIONS DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION POUR COVID-19 du challenge entreprises

Pour toutes les équipes inscrites au Pack Challenge Entreprises et en cas d'annulation de la manifestation par pour COVID-19, l'organisateur proposera 2 options :

- Option 1 : un remboursement de 50% du montant de l'inscription, soit 125 euros.
- Option 2 : L'équipe aura la possibilité de demander le report de son inscription sur 2023 et ne pas demander à être ainsi remboursée.

**Important** : *l'équipe organisatrice ne peut garantir de manière certaine l'organisation de la manifestation Intrail-Muros challenge Entreprises en 2023. En cas de demande de report d'inscription en 2022 pour l'édition 2023 et en cas de non organisation de la dite épreuve en 2023, aucun remboursement ne pourra alors être réclamé par l'équipe au titre de l'édition 2022.*

## ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, autres raisons ne mettant pas en cause la responsabilité de l'organisateur sur l'annulation, aucun remboursement ne sera possible.



## LES DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles ou par une ceinture ventrale . Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

### RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera par **un membre** de l'équipe pour la totalité de l'équipe. Pas de retrait individualisé des dossards pour le Challenge Entreprises.

Pour retirer les dossards de l'équipe, le dossier d'inscription devra être complet et validé.

Retrait électronique des dossards par QR Code (attribué à l'équipe est disponible sur votre compte et envoyé par mail).

Le retrait des dossards sera possible le

- Mercredi 23 Février de 14h00 à 19h00 au magasin Sobhi Sport St Malo – 59 rue Georges Clémenceau.
- Jeudi 24 Février de 17h00 à 19h00 au magasin Sobhi Sport St Malo – 59 rue Georges Clémenceau.
- Vendredi 25 Février de 17h00 à 19h00 au magasin Sobhi Sport St Malo – 59 rue Georges Clémenceau.
- Samedi 26 Février de 18h30 à 21h45 au Gymnase du Naye – village course.

Envoi postal des dossards (sous réserve) : uniquement pour les dossiers complets et validés au 16/02/2022.

## Gestion des départs

Les départs de l'Intrail-Muros challenge Entreprises se feront le 26/02/2022 par équipes et par départs échelonnés ( **1 seule vague** ) au Village accueil coureurs – salle omnisports du Naye à St Malo.

## HORAIRES – organisation des départs

Départ des équipes inscrites au Challenge Entreprises de 20h30 à 21h00 dans un SAS spécial Challenge Entreprises.

En cas d'impossibilité de partir dans le SAS Challenge Entreprises, les équipes du Challenge Entreprises partiront quand elles le veulent entre 21h00 au plus tôt, et 22h00 au plus tard. ~~Un couloir dédié au challenge Entreprise permettra de rejoindre la ligne de départ sans attente.~~

Pour s'élancer sur le parcours, les équipes pourront ou non être au complet au moment du départ. Les départs individuels sont donc autorisés en fin de vague.

**MESURES GESTES BARRIÈRES - COVID-19**

La distanciation physique des équipes dans la zone départ sera assurée par un dispositif de barrières et de marquage au sol. Il y aura 6 couloirs d'une largeur de 2 mètres

chacun sur une longueur de 40 mètres. Le laps de temps entre chaque équipe complètera cette mesure de distanciation.

## CHRONOMÉTRAGE ET CLASSEMENT

Le chronométrage sera assuré par un dispositif au dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard comme indiqué sans y apporter de modification.

La performance chronométrique du coureur sera affichée et visible sur KLIKEGO et BREIZH CHRONO par la suite.

Le classement du challenge Entreprises se fera à partir de l'addition des 4 meilleurs temps de l'équipe et récompensera la meilleure équipe mixte – la meilleure équipe Homme et la meilleure équipe Féminine.

~~Le Protocole se fera à partir de 22h30 dans la salle Omnisports du Naye.~~ **Le protocole de remises de récompenses se fera à une date ultérieure quelques jours après la manifestation lors d'une soirée festive. Les équipes seront invitées à y participer. La date sera communiquée ultérieurement.**

## Certificat médical ou licence

Les coureurs inscrits dans une équipe doivent tous être en possession d'un certificat médical ou d'une licence sportive comme le précise le règlement avant le 26/02/2022. Les certificats médicaux ou Licences doivent être téléchargés obligatoirement sur le compte KLIKEGO de l'équipe.

**Un certificat médical de moins d'un an ( datant au plus tôt du 26 Février 2021 ) de non contre-indication à la course à pied en compétition est obligatoire pour valider son inscription.**

**Rappel : Il est valable un an pour les non licenciés.**

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve.

- ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Les coureurs non licenciés, Français ou étrangers, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un

an à la date de l'épreuve. La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

**ATTENTION** : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la F.F.A.

### **La validation des certificats ou licences fédérales par l'organisateur**

L'équipe verra son dossier validé une fois que tous les certificats médicaux ou licences sportives seront présentés et que le paiement de l'inscription sera enregistré.

L'organisateur est seul juge de valider ou refuser un certificat médical ou une licence. Le responsable d'équipe sera informé de la validation ou de son refus par courriel à l'adresse indiquée au moment de l'inscription et en consultant son dossier sur KLIKEGO. Aucun délai réglementaire pour valider un certificat ou une licence ne peut être réclamé par le coureur à l'organisateur !

### **La date limite pour présenter son certificat médical ou sa licence sportive**

Aucun document officiel ne sera validé le jour de la manifestation, soit le 26/02/2022. Le certificat médical ou la licence sportive devront donc être obligatoirement téléchargés sur le dossier d'inscription à l'épreuve avant le 18/02/2022.

## **service MÉDICAL – Sécurité**

Le dispositif de secours préventif sera conforme à la réglementation en vigueur qui s'applique pour les manifestations sportives sur la voie publique ouverte à la circulation de type course pédestre.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

Un poste de Secours médicalisé sera présent à l'arrivée. Des secouristes seront disposés sur le parcours pour intervenir en cas d'accident.

## **ASSURANCE**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement auprès de la MAIF mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## **UTILISATION D'IMAGE**

« J'autorise expressément les organisateurs de l'« INTRAIL MUROS SAINT MALO » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou

publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

## CNIL

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 et à la loi RGPD 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

## ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

**Contact :** [coureursdaventure@gmail.com](mailto:coureursdaventure@gmail.com)

